

SIAE des communes du BAS-LANGUEDOC

RAPPORT D'ACTIVITE DU SIAE DES COMMUNES DU BAS LANGUEDOC



Service Public d'eau potable



**Exercice
2020**

1. CONTEXTE

Le présent rapport, au vu des dispositions relatives au fonctionnement des EPCI, notamment en ce qui concerne la démocratisation et la transparence (Art. L5211-39 du CGCT), a pour objet de retracer l'activité du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau des Communes du BAS-LANGUEDOC pour l'année **2020**.

1.1. Faits marquants de l'année 2020

Crise sanitaire :

A partir de mi-mars 2020, l'actualité réglementaire, quel que soit le domaine, a été fortement marquée par les mesures d'adaptation à la situation de crise sanitaire.

Deux ordonnances du 25 mars 2020 ont particulièrement impacté, entre autres, le fonctionnement des services d'eau. De très nombreux textes d'application sont venus compléter et modifier à diverses reprises le dispositif.

Commande publique :

La loi 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique, dite "ASAP", modifie certaines dispositions applicables à la commande publique.

Elle prévoit, notamment que les conditions auxquelles, jusqu'au 31 décembre 2022 inclus, les acheteurs peuvent conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € HT.

Directive cadre eau potable :

La Directive (UE) 2020/2184, publiée le 23 décembre 2020, est entrée en vigueur le 12 janvier 2021 et doit être transposée en droit interne des différents Etats membres dans un délai de deux ans.

Elle procède à la refonte de la Directive 98/83/CE du 3 novembre 1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Les principales thématiques développées sont :

- l'accès à l'eau pour tous
- la promotion de l'eau du robinet,
- un renforcement des exigences en matière de contrôle de la qualité de l'eau avec l'ajout notamment de nouveaux paramètres et le contrôle des matériaux en contact avec l'eau
- la mise à disposition des abonnés d'une information adaptée (factures, applications, site internet) sur la qualité de l'eau et des programmes de surveillance de cette qualité appliqués à toutes les eaux

Contrat de Délégation du Service Public de l'eau potable du Syndicat

Le service public d'eau potable du syndicat est actuellement délégué, dans le cadre d'un contrat de concession, passé avec la société SUEZ Eau France. Ce contrat a été conclu pour une durée de 20 ans. Il arrive à échéance au 31 décembre 2021.

Lors de la réunion Syndicale en date du 4 mars 2020, le Comité Syndicat a :

- Approuver le principe d'une délégation de service public pour la gestion du service public de l'eau potable du Syndicat via une société d'économie mixte à opération unique (SEMOP),
- Autoriser Monsieur le Président à engager la procédure de mise en concurrence, à mener les négociations en vue de la sélection du ou des opérateurs économique(s) actionnaire(s) et de l'attribution de la délégation de service public de l'eau potable du Syndicat

Un avis de concession, envoyé en publication le 24 avril 2020, a été publié au JOUE, au BOAMP et dans le Moniteur. La date limite de remise des candidatures était fixée au jeudi 30 juillet 2020 à 11h.

Le 4 novembre 2020, la Commission de Délégation du Service Public de l'eau a admis 3 candidats pour présenter une offre.

La date limite de remise des offres était fixée au 30 avril 2021.

Seul 2 des 3 candidats retenus ont remis une première Offre.

La procédure est en cours, la date d'attribution de la délégation est prévue pour fin octobre début novembre 2021.

Evolution du contexte local

- La loi de décentralisation dite loi NOTRe

La loi NOTRe confie aux EPCI à fiscalité propre la compétence Eau de façon obligatoire à horizon 2020.

Pour le Syndicat, à partir du 1^{er} janvier 2020, Sète Agglopol Méditerranée prendra en charge l'eau potable en leur sein propre ou bien en adhérant au Syndicat. Les statuts du Syndicat ont été mis à jour en ce sens.

Cette loi impacte, donc, le périmètre ou simplement la liste des membres du Syndicat.

En effet, les 14 communes membres de la Collectivité qui sont rattachées à, Sète Agglomération Méditerranée (SAM) seront représentées au sein du comité par la SAM au travers du système « représentation par substitution ».

- Les élections Municipales 2020

Les élections municipales de mars 2020 ont conduit au renouvellement de l'ensemble des membres du comité Syndical.

L'élection qui s'est tenue le 25 septembre 2020 a permis de mettre en place une nouvelle équipe dirigeante :

- Le Président : Yves MICHEL (Marseillan - SAM)
- 1^{ère} Vice-Président : Laurence MABELLY (Agde - CAHM)
- 2^{ème} Vice-Président : Jean-Marc ALAUZET (Fabrègues - 3M)
- 3^{ème} Vice-Président : Jean-Claude ARAGON (Marseillan - SAM)
- 4^{ème} Vice-Président : Georges NIDECKER (Vic la Gardiole - SAM)
- 5^{ème} Vice-Président : Bruno VANDERMEERSCH (Poussan - SAM)
- 6^{ème} Vice-Président : Roger FAGES (Montagnac - CAHM)
- 7^{ème} Vice-Président : François PETIT (Lavérune - 3M)
- 8^{ème} Vice-Président : Jacques BERGE (Gigean - SAM)
- 9^{ème} Vice-Président : René REVOL (Murviel les Montpellier - 3M)
- 10^{ème} Vice-Président : William ALRIC (Mèze - SAM)



Organisation du Syndicat

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau des Communes du Bas-Languedoc regroupe deux catégories de communes :

- La première catégorie, dénommée les RURAUX, est constituée des collectivités où sont assurées la production, l'adduction et la distribution d'eau potable soit :
 - Sète Agglopolé Méditerranée pour les communes (SAM)
 - BOUZIGUES
 - GIGEAN
 - LOUPIAN
 - MARSEILLAN
 - MIREVAL
 - MONTBAZIN
 - POUSSAN
 - VIC-LA-GARDIOLE
 - VILLEVEYRAC
 - La Communauté d'Agglomération de Hérault Méditerranée pour les communes (CAHM)
 - MONTAGNAC
 - PINET
 - VIAS
 - Montpellier Méditerranée Métropole pour les communes (MMM)
 - COURNONSEC
 - COURNONTERRAL
 - FABREGUES
 - LAVERUNE
 - MURVIEL-LES-MONTPELLIER
 - PIGNAN
 - SAINT-GEORGES-D'ORQUES
 - SAINT-JEAN-DE-VEDAS
 - SAUSSAN
- La deuxième catégorie, dénommée les URBAINS, est constituée des collectivités où ne sont assurées que la production et l'adduction d'eau potable soit :
 - La Communauté d'Agglomération de Hérault Méditerranée pour AGDE
 - Sète Agglopolé Méditerranée pour les collectivités :
 - SETE
 - MEZE
 - Syndicat FRONTIGNAN /BALARUC-LES-BAINS/ BALARUC-LE-VIEUX

2. INDICATEURS FINANCIERS

2.1. Indicateurs financiers généraux

2.1.1. Recettes d'exploitation

En 2020, la recette d'exploitation du Syndicat résultant du prix du service d'alimentation en eau potable est de **5 364 527 €€**.

Pour la partie exploitante, cette recette s'élève à **9 835 848 €**.

2.1.2. Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2018	2019	2020
Encours de la dette	32 487 318,00 €	31 920 176,17 €	31 011 358,59 €
Annuité	2 990 888,48 €	2 969 141,04 €	3 052 487,34 €
Flux de trésorerie	6 244 302,99 €	5 169 386,00 €	5 503 382,00 €
Ratio d'endettement (année)	5,20	6,20	5,60
Population desservie permanente (200 000)	162,44 €	159,60 €	155,06 €
Population desservie estivale (500 000)	64,97 €	63,84 €	62,02 €

2.2. Prix de l'eau

2.2.1. Le prix de l'eau - uraux

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	2020	2021
Part de l'exploitant	Abonnement ordinaire	40,6500	41,0100
Part Fixe [€ HT]	N° 1 (0 à 150 m3)	0,6889	0,6951
Tranches [€ HT/m3]	N° 2 (+ 150 m3)	0,9079	0,9160
Part de la collectivité	Abonnement ordinaire	37,6500	37,6500
Part Fixe [€ HT]	N° 1 (0 à 150 m3)	0,3171	0,3171
Tranches [€ HT/m3]	N° 2 (+ 150 m3)	0,7113	0,7113
Tiers [€/m3]	Agence de l'eau prélèvement	0,09	0,09
	Contre Valeur pollution	0,27	0,28
TVA [%]		5,5	5,5

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	2020	2021	
		Facture 120 m ³	Prix au m ³
Exploitant	123,32 €	124,43 €	1,04 €
Collectivité	75,70 €	75,70 €	0,63 €
Sous Total Hors Taxes, Agence de l'eau et CVP	199,02 €	200,13 €	1,67 €
Agence de l'eau prélèvement	9,60 €	10,80 €	0,09 €
Redevance pollution	32,40 €	33,60 €	0,28 €
Sous Total HT	241,02 €	244,53 €	2,04 €
TVA	13,26 €	13,45 €	
Total [€ TTC]	254,28 €	257,98 €	2,15 €

Prix du m3 pour un usager consommant 120 m3/an

en TTC :	2,12 €	2,15 €
en HT (collectivité+ fermier) :	1,66 €	1,67 €

2.2.2. Le prix de l'eau - URBAINS**Evolution du tarif de l'eau et Composantes de la facture**

		AGDE	SETE	SIAEP F/B	MEZE
Volume Souscrit en m3/J		36 800	19 500	16 300	4 000
Participation des Urbains au budget du Syndicat / à leur volume de pointe souscrit	Aux emprunts	774 597,70 €	410 384,60 €	343 061,92 €	84 088,86 €
	Frais de gestion	230 100,02 €	121 907,80 €	101 909,10 €	24 979,22 €
	Total participation	1 004 697,72 €	532 292,40 €	444 971,02 €	109 068,08 €
m3 facturés		4 705 011	1 369 550	2 954 873	975 382
Coût du m3		0,2135 €	0,3887 €	0,1506 €	0,1118 €
Surtaxe SBL		0,0586 €			
Coût du m3 part SBL		0,2721 €	0,4473 €	0,2092 €	0,1704 €
Surtaxe SUEZ		0,3078 €			
Coût du m3 (SBL – SUEZ)		0,5799 €	0,7551 €	0,5170 €	0,4782 €
Agence de l'Eau		0,0900 €			
Coût du m3 HT		0,6699 €	0,8451 €	0,6070 €	0,5682 €
TVA 5,5%		0,0368 €	0,0465 €	0,0334 €	0,0313 €
Coût du m3 TTC		0,7068 €	0,8915 €	0,6404 €	0,5995 €

3. INDICATEURS TECHNIQUES

3.1. Ressources propres

Ouvrage	Débit nominal m³/h	2017 m³	2018 m³	2019 m³	2020 m³
Puits FLORENSAC	4 800	18 470 851	17 236 350	18 378 299	15 878 460
La Lauzette Saint Jean de Védas	450	25 982	-	-	-
Forage de Vias	160	456 802	413 981	389 763	397 661
Forage du Bouldou	180	251 220	513 241	317 512	166 980
Forage de l'Olivet	300	-	-	195 328	447 128
Forage de Pinet	50	43 950	51 135	54 449	44 726
Forage de Montagnac - plaine	100	301 613	259 687	271 889	256 813
Total des prélèvements [m³]		19 550 418	18 474 394	19 607 240	17 191 768

3.2. Production, Distribution

Volumes [m³]	2017	2018	2019	2020
Volume produit	19 550 418	18 474 394	19 607 240	17 191 768
Volume importé	-	-	-	-
Volume Fabrègues	1 855 167	1 578 751	1 941 471	2 105 030
Volume mis en distribution	21 405 585	20 053 145	21 548 711	19 296 798
Ventes en Gros (urbains)	11 767 421	10 765 055	12 132 012	10 004 816
Volumes vendus aux abonnés (ruraux)	5 813 258	5 970 905	6 078 116	5 902 216
Volume total vendu	17 580 679	16 735 960	18 210 128	15 907 032
Volumes non facturés	3 824 906	3 317 185	3 338 583	3 389 766

Consommation moyenne m³ / abonnement / an

112

114

116

110

3.3. Abonnés

Clients	2017	2018	2019	2020
Nombre total clients	45 497	46 616	47 320	48 423
Nombre total de Primes Fixes	51 811	52 189	52 312	53 845

3.3.1. Répartition des abonnés par commune

	Clients	Prime fixe
Bouzigues	1 110	1 123
Cournonsec	1 376	1 394
Cournonterral	2 901	3 051
Fabrègues	2 925	3 328
Gigean	2 723	3 065
Lavérune	1 334	1 424
Loupian	1 246	1 406
Marseillan	9 030	10 392
Mireval	1 351	1 413
Montagnac	2 175	2 189
Montbazin	1 196	1 216
Murviel les Montpellier	788	789
Pignan	3 191	3 526
Pinet	932	988
Poussan	2 505	2 677
Saussan	769	769
St Georges d'Orques	2 626	2 765
St Jean de Védas	4 769	5 990
Vias	2 771	2 829
Vic la Gardiole	997	2 272
Villeveyrac	1 708	1 715
Total des abonnés	48 423	54 321

3.4. Longueur du réseau

	2017	2018	2019	2020
Linéaire du réseau hors branchements en km	831	839	838	848

3.5. Performance du réseau

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

Rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2016	2017	2018	2019	2020
Rendement du réseau de distribution [%]	88,21%	86,43%	87,17%	88,21%	86,26%
Rendement moyen / 3 ans	87,27				
		87,27			
			87,21		

Indice des volumes non comptés =

(Estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2016	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	10,33	11,68	10,36	10,42	10,39
ILVNC moyen / 3 ans	10,79				
		10,82			
			10,39		

Indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / longueur du réseau hors branchements

	2016	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	8,23	9,57	8,4	8,31	8,56
ILP moyen / 3 ans	8,73				
		8,76			
			8,42		

Performance du réseau par commune

- Rendement du réseau

Commune	Rendement réseau IDM			
	2018	2019	2020	moy / 3 ans
Bouzigues	75,80	75,99	73,63%	74,90%
Cournonsec	68,00	67,20	76,41%	70,54%
Cournonterral	62,90	62,53	71,85%	65,60%
Fabrigues	82,50	85,65	83,56%	83,86%
Gigean	64,20	71,52	59,76%	65,19%
Lavérune	91,70	87,27	84,24%	87,60%
Loupian	59,00	71,55	73,37%	67,60%
Marseillan	76,10	80,81	84,21%	80,18%
Mireval	71,50	68,27	63,32%	67,48%
Montagnac	72,80	75,63	74,32%	74,27%
Montbazin	69,60	63,92	79,75%	70,51%
Murviel les Mtp	53,40	55,03	60,12%	56,07%
Pignan	83,60	81,49	74,65%	79,59%
Pinet	85,80	86,14	87,27%	86,44%
Poussan	85,80	76,33	80,79%	80,92%
Saussan	100,20	91,61	90,68%	94,16%
St Georges d'Orques	65,20	55,89	55,68%	59,01%
St J de Vedas	81,80	86,18	72,97%	79,94%
Vias	76,80	83,41	76,71%	78,90%
Vic la Gardiole	91,70	84,80	87,33%	88,02%
Villeveyrac	68,70	86,78	73,41%	76,36%

- Indice Linéaire de Perte

Commune	ilp - m³/km/j			
	2018	2019	2020	moy / 3 ans
Bouzigues	7,12	6,43	7,24	6,93
Cournonsec	12,77	11,95	8,67	11,09
Cournonterral	17,98	19,30	12,99	16,76
Fabrègues	6,14	4,71	5,42	5,42
Gigean	17,94	15,06	20,88	17,98
Lavérune	2,24	3,50	4,54	3,44
Loupian	10,95	5,46	5,46	7,09
Marseillan	9,97	7,43	5,36	7,54
Mireval	7,35	9,21	11,15	9,24
Montagnac	6,34	7,62	6,71	6,84
Montbazin	11,9	14,85	6,72	11,15
Murviel les Montpellier	14,62	13,20	10,81	12,85
Pignan	5,91	6,36	10,08	7,49
Pinet	2,78	2,88	2,66	2,77
Poussan	4,98	8,69	6,52	6,72
Saussan	-0,04	1,78	1,86	1,25
St Georges d'Orques	15,91	22,46	21,69	19,84
St J de Vedas	6,52	5,15	11,48	7,73
Vias	7,09	4,67	6,64	6,13
Vic la Gardiole	2,49	4,35	3,60	3,48
Villeveyrac	6,77	3,37	6,80	5,70

4. LES TRAVAUX

4.1. Travaux de renforcement et renouvellement des réseaux

Dans le cadre des études et des travaux de renouvellement des conduites et branchements d'eau potable, le Syndicat a réalisé un montant de travaux de 3 238 872 € HT sur l'ensemble de son territoire dont :

<u>Pour le marché à bons de commande</u>	2 908 132 €
<i>Groupement d'entreprise EHTP SOLATRAG ASTRUC SOLIVE</i>	
<u>Groupement de commande Sur les communes de Gigean et Vic la Gardiole</u>	145 520 €
<i>Gigean, Vic la Gardiole</i>	
<u>Forage dirigé à Sète</u>	185 220 €
<i>Solde de l'opération</i>	

Sur l'année 2020 Le linéaire de conduite renouvelée, à l'occasion de ces travaux du marché a bons de commande et des marchés spécifiques (Forage dirigé de sete, Gigean, Ect...) pour un coût global de 2 896 750 € HT, représente 5,96 Km sur un linéaire total de 848 km. Soit un taux de renouvellement de 0,70%.

Le marché à bons de commande s'est terminé au mois de décembre 2020. Le syndicat prépare une consultation pour attribuer le nouveau marché au 1^{er} trimestre 2021 :

- 1 an renouvelable 3 fois
- Montant maximum des travaux 3,5 M€ HT

4.2. Raccordement de MONTAGNAC

La première tranche du projet de sécurisation de l'adduction de la commune de Montagnac est terminée. L'alimentation de la base de BESSILES depuis le réseau de Villeveyrac au lieu-dit JOLIMONT est en fonctionnement. Le montant des travaux s'élève à 838 682 € HT

Le forage des Béluettes, qui était la principale ressource en eau de la base de Bessilles, est arrêté. Le syndicat étudie la possibilité d'abroger la DUP de ce forage.

Le syndicat a confié au Cabinet Merlin les études de la phase 2 du projet de sécurisation du bourg de Montagnac. Ces études portent sur l'implantation d'un réservoir et le tracé de la conduite d'adduction d'eau potable entre la base de Bessilles et le Bourg de Montagnac.

Le Syndicat négocie avec différents propriétaires les servitudes de passage ou l'achat de terrains pour l'implantation des ouvrages et des conduites.

Les travaux sont programmés pour 2025

4.3. Raccordement de Vias

Depuis le 1er janvier 2017, la commune de VIAS a transféré la compétence Eau au Syndicat.

La commune est actuellement approvisionnée en eau potable par les captages de Font Longue situés au pied du

château d'eau, en centre-ville, ainsi que par les captages situés sur la route Vias-plage. Ces forages sont situés sur la ressource de la nappe ASTIENNE qui fait l'objet d'un PGRE du fait de sa vulnérabilité et sa surexploitation

Le projet a pour objectifs :

- D'une part, de sécuriser l'alimentation de la commune.
- D'autre part, de réduire les volumes de prélèvements sur les forages de Vias village et Vias plage en raccordant le réseau de distribution d'eau potable de Vias au réseau d'adduction d'eau du syndicat.

Ce projet doit répondre aux prescriptions du PGRE et de la procédure de révision administrative d'ouvrage de prélèvement d'eau initiée par la DDTM. Ce raccordement permet de substituer une partie de la ressource issue de la nappe de l'Astien par les ressources du Syndicat que sont l'Hérault, les forages karstiques et l'eau issue du réseau Aqua Domitia (BRL)

Le Syndicat étudie les différents tracés pour interconnecter le réseau de la commune de Vias au réseau d'adduction de Syndicat (Boucle SUD)

Le raccordement représente 10,80 km de conduite pour un montant prévisionnel 9,30 M€ dont 8,45 M€ pour les travaux. Le Syndicat se rapproche des partenaires financiers pour une éventuelle participation au projet.

Les études complémentaires sont en cours : Etudes environnementales, topographie, archéologie, Geotechnique .

Le syndicat négocie avec RFF pour les traversées des deux voies de chemin de fer identifiées sur le tracé du projet. L'instruction du dossier par RFF est programmée pour 2022.

De plus Le Syndicat avec le Cabinet merlin et le bureau d'études EURYECE négocie avec différents propriétaires les servitudes de passage ou l'achat de terrains pour l'implantation des conduites des ouvrages nécessaires à ce projet.

Les travaux sont programmés pour fin 2023 début 2024 en fonction de l'avancement des diverses études.

4.4. Doublement de l'usine G. DEBAILLE

Dans le cadre de la mise à jour de son schéma directeur de Production et d'Adduction d'eau potable, le syndicat, afin de répondre aux besoins futurs à l'horizon 2040, doit envisager le doublement de l'usine G. DEBAILLE à Fabrègues. La production d'eau potable de l'usine actuelle de 30 000 m³/j passera à 60 000 m³/j.

Le Cabinet Merlin réalise les études de maîtrise d'œuvre de cette extension qui comprend :

- Le doublement de l'usine
- Les conduites de raccordement aux réseaux d'adduction du Haut, Moyen et Bas Service
- Un réservoir d'équilibre (augmentation de la capacité de stockage)

Le montant prévisionnel des études de maîtrise d'œuvre (AVP) s'élève à 234 420,00 € pour un montant prévisionnel de travaux de 26,00 M€ HT.

Les études environnementales, topographie, archéologie, sont lancées.

Le Syndicat négocie avec différents propriétaires les servitudes de passage ou l'achat de terrains pour l'implantation des ouvrages et des conduites.

Le syndicat est en attente de la finalisation des différents schémas directeurs pour finaliser l'Avant Projet.

4.5. Renforcement de l'Adduction de COURNOSEC

Dans le cadre de l'alimentation de la commune de COURNOSEC et suite aux réunions de travail avec notre société fermière (SUEZ), il s'avère nécessaire de renforcer l'adduction de la commune.

Le syndicat a confié au cabinet merlin la maîtrise d'œuvre de ce projet. Le montant est de 31 875 € HT.

Des achats de terrains et des servitudes de passage sont négociés avec les propriétaires afin de finaliser le tracé des conduites. La SAFER et le bureau d'études EURYECE assistent le Syndicat dans cette démarche.

De plus, le syndicat travaille en coordination avec les services de Montpellier Méditerranée Métropole dans le cadre de la requalification de la M 5 (ancienne RD 5). Le tracé projeté de la conduite d'adduction croisant cette métropolitaine, la coordination des travaux est rendue nécessaire.

La crise sanitaire de 2020 a impacté le démarrage des travaux prévus par la Métropole de Montpellier. Ces travaux ont été re-programmés pour l'été 2021

4.6. Schéma Directeur AEP

Suite à la nouvelle législation sur les économies d'eau et le rendement des réseaux d'eau potable, le Syndicat a réalisé les schémas directeurs de distributions d'eau potable des communes suivantes :

- Fabrègues, Gigan, Montbazin, Poussan, Montagnac, Pinet, Bouzigues, Loupian, Villeveyrac, Vic la Gardiole Marseillan et Mireval

Sont en cours d'élaboration par les bureaux d'études MERLIN et ENTECH les schémas directeurs AEP des communes de :

Communes	Montant € HT	Date de fin d'études
Saint de Védas	40 833,60	1 ^{er} semestre 2021
Saussan	28 204,20	1 ^{er} semestre 2021
Cournonsec	29 365,20	1 ^{er} semestre 2021
Cournonterral	36 069,00	1 ^{er} semestre 2021
Lavérune	29 365,20	1 ^{er} semestre 2021
Pignan	30 057,50	1 ^{er} semestre 2021
St Georges d'Orques	26 161,50	1 ^{er} semestre 2021
Murviel les Montpellier	23 503,50	1 ^{er} semestre 2021

La mise à jour du schéma de Production est d'adduction d'eau potable du Syndicat est en cours. La restitution est programmée après la validation des schémas en cours, soit fin 2021

4.7. Mise en place d'un SIG

Le Syndicat a mis en place un Système d'Information Géographique couplé à une gestion Patrimoniale de ses réseaux.

Le cabinet Merlin assiste le Syndicat dans cette démarche.

Cette étude permettra de définir une priorité, afin d'établir un programme pluriannuel de renouvellement des conduites de distribution d'eau potable sur l'ensemble du territoire du Syndicat.

La restitution de cette étape est programmée pour le 2^{ème} semestre 2021.

4.8. Diagnostic Réservoirs

Le Syndicat dans le cadre de la gestion de son patrimoine, a lancé une campagne d'osculatation des bétons armés des réservoirs du Syndicat. La restitution du diagnostic final met en évidence la vétusté et la nécessité d'intervention sur les réservoirs de Villeveyrac, Loupian, Murviel les Montpellier, Agde, Balaruc, Fabrègues, Gigan, Pignan, Saint Georges d'orques et Poussan.

Le syndicat a lancé un marché de travaux pour la réhabilitation du réservoir. Les travaux se sont terminés en 2019. Pour un montant 1 451 540 € HT.

Dans la continuité de son programme de réhabilitation de l'ensemble des réservoirs, le syndicat a lancé une consultation pour la rénovation du réservoir de Marseillan.

Le marché a été attribué à :

- Lot 1 : Génie Civil – Etanchéité – Réseaux divers - Entreprise EUROJOINT pour un montant prévisionnel de 459 727 € HT
- Lot 2 : Menuiserie – Serrurerie – Electricité – Contrôle d'accès – groupement d'entreprises SPIE - CAMPAGNOL

Au cours de l'exécution du marché, le maître d'ouvrage a apporté des modifications au projet initial.

La crise sanitaire de 2020 Les travaux se sont terminés en octobre 2020

Pour le lot N°1 :

Lors de la réalisation des travaux, des prestations supplémentaires et des adaptations ont dû être opérées au marché initial.

Elles sont liées à des optimisations techniques et financières ou à des aléas de chantier.

Ces prestations supplémentaires ou modifications ont été nécessaires pour l'exécution des travaux prévus au marché initial et permettre le bon achèvement de l'ouvrage.

L'avenant a pour objet :

- de notifier les prix nouveaux nécessaires à l'exécution des adaptations techniques du projet ne pouvant pas être séparé du marché initial . (Dalle de couverture, traversées de parois, ect ...)
- de notifier le réajustement du quantitatif ;
- de notifier une prolongation du délai d'exécution des travaux prévus à l'article 3 « Délais d'exécution » de l'Acte d'Engagement du marché suite à la crise sanitaire.

Les prestations supplémentaires ou modificatives entraînent une augmentation du montant du marché initial.

Le montant de la plus-value objet de l'avenant s'élève à 101 802,25 € HT, soit environ +13,34 % du marché. Le nouveau montant du marché est porté à 521 039,25 € HT soit 625 247,10 € TTC.

Le délai contractuel est augmenté de 2 mois. Il est donc porté à 9 mois.

Pour le lot N°2 :

Lors de la réalisation des travaux, des prestations supplémentaires et des adaptations ont dû être opérées au marché initial.

Ces prestations supplémentaires ou modifications ont été nécessaires pour l'exécution des travaux prévus au marché initial et permettre le bon achèvement de l'ouvrage.

L'avenant a pour objet :

- de notifier les prix nouveaux nécessaires à l'exécution des adaptations techniques du projet ne pouvant pas être séparé du marché initial ; (Modification de la tuyauterie intérieure, Grilles de protection de fenêtre)
- de notifier une prolongation du délai d'exécution des travaux prévus à l'article 3 « Délais d'exécution » de l'Acte d'Engagement du marché.

Le montant de la plus-value objet de l'avenant s'élève à 16 393 € HT, soit environ +10,74% du marché. Le nouveau montant du marché est porté à 168 979,12 € HT soit 202 774,94 € TTC.

Le délai contractuel est augmenté de 2 mois. Il est donc porté à 11 mois.

4.9. Les ressources

Le Boulidou

Afin de se conformer aux prescriptions de l'arrêté préfectoral de DUP du forage du Boulidou, le syndicat a lancé un marché de travaux fin 2019.

Ce marché, qui comporte 2 lots, a été attribué :

- Pour le Lot 1 : Génie Civil à l'entreprise Bâtisseurs Durable, pour un montant prévisionnel de travaux de 263 645,50 € HT.

Il comprend :

- la construction d'une unité de traitement des eaux issues du forage du Boulidou.
- La réhabilitation de la chambre des vannes du réservoir existant (reprise des enduits, amélioration des évacuations, et création d'ouvertures, ...)
- La reprise des sécurités actives et passives sur le site du réservoir (accessibilité aux Cuves, clôtures extérieures, portail d'accès ...)
- La reprise des sécurités actives et passives sur le site du forage du Boulidou (Dalle extérieur, clôture, ...)
- Des Travaux annexes d'aménagement.

- Pour le Lot 2 : Equipements électromécaniques au groupement d'entreprises SPIE Campagnol, pour un montant prévisionnel de travaux de 403 127,19 € HT

Il comprend :

- la télégestion inter-sites : unité de traitement des eaux - forage du Boulidou – télégestion du Syndicat.
- La réhabilitation de la chambre des vannes du réservoir existant (canalisations, équipements hydrauliques, ...)
- La reprise des sécurités actives et passives sur le site du réservoir (contrôle d'accès vidéosurveillance, ...)
- La reprise des sécurités actives et passives sur le site du forage du Boulidou (contrôle d'accès vidéosurveillance, ...)
- La réalisation d'aménagement sur le forage avec pose d'un variateur et réalisation d'un by-pass automatisé.
- La réalisation de travaux sur les conduites extérieures au niveau du réservoir et mise en place d'un débitmètre.
- Des Travaux annexes d'aménagement.

Au cours du chantier, des mises aux points techniques sur le lot n°2 se sont révélées nécessaires.

Des travaux supplémentaires indispensables et non prévus au marché sont donc apparus.

C'est dans ce contexte que les parties se sont rapprochées aux fins de conclure un avenant au marché afin de définir le prix permettant de rémunérer l'entreprise pour les prestations supplémentaires prévues au marché et qui se sont révélés indispensables.

Plus précisément, l'avenant porte sur les travaux et prestations supplémentaires suivantes :

- Modification du SOFREL S500 existant, ajout d'un pupitre tactile, modification des modes de communication au forage du bouldou.

Les prestations supplémentaires ou modificatives entraînent une augmentation du montant du marché initial.

Le montant de la plus-value objet de l'avenant s'élève à 8 671,34 € HT, soit environ +2,151 % du marché. Le nouveau montant du marché est porté à 411 798,53 € HT soit 494 158,24 € TTC.

Le délai contractuel est augmenté de 2 mois. Il est donc porté à 14 mois.

Les Pesquiers

Le syndicat dans le cadre de sa politique de diversification de la ressource en Eau, travaille depuis plusieurs années sur un nouveau site de production : les forages dits des Pesquiers situés sur la nappe d'accompagnement du fleuve Hérault, en amont du site de production André Filliol à Florensac.

Le champ captant des Pesquiers a été créé pour compenser l'arrêt des puits 4 et 5 du champ captant de Filliol trop vulnérables vis-à-vis d'une pollution accidentelle sur l'autoroute A9.

Des blocages au niveau de l'autorisation de prélèvement n'ont jamais permis à la procédure d'aboutir notamment à cause de l'étude volumes prélevables sur la nappe de l'Hérault qui concluait que la ressource était déficitaire et en l'absence de bilan besoins-ressources global à l'échelle du SBL justifiant la nécessité de ces prélèvements complémentaires, notamment en période estivale.

Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau du fleuve Hérault (PGRE) a été approuvé en septembre 2018 par la Commission locale de l'eau du Fleuve Hérault (CLE) et permet au SBL de bénéficier, lorsque les besoins du milieu le permettent, de 200 000 m³ en provenance d'un lâcher du barrage du Salagou (en période estivale) soit environ un volume de pointe de 20 000 m³/j.

Par ailleurs, le SDAEP qui était en attente des besoins des communes du territoire de la Métropole de Montpellier ont été repris. Les besoins à l'échelle du SBL sont disponibles pour justifier des prélèvements supplémentaires demandés.

En complément de ce dossier, le syndicat travaille suite à la contractualisation avec la société BRL de la mise à disposition d'un volume d'eau brute de 250 l/s à l'augmentation des débits de pompage dans la nappe d'accompagnement de l'Hérault au droit du champ captant des Pesquiers.

La DUP actuelle du champ captant de Florensac (station « André Filliol ») fixe un débit maximum de prélèvement dans la nappe d'accompagnement. C'est dans ce contexte qu'il est étudié l'injection d'eau brute issue du BRL dans le fleuve Hérault. En effet, au vu des échanges entre la nappe et le cours d'eau, cette injection permettrait la compensation des volumes prélevés par les volumes injectés.

Le sujet de l'injection d'eau de BRL dans l'Hérault est en cours d'étude mais au vu des délais de mise en œuvre, le SBL n'attendra pas sa réalisation pour relancer la DUP des Pesquiers.

Le cabinet Merlin et le bureau d'études EURYECE sont en charge de ce dossier. Le montant prévisionnel des études s'élève à 48 507,50 € HT. Le dossier est en attente de la validation de la phase 4 de la mise à jour du Schéma directeur de production et d'Adduction d'eau potable du Syndicat et ce afin de prendre en compte l'évolution de l'adéquation entre les besoins nécessaires à l'horizon 2040-45 et les ressources mobilisables.

Le forage de la plaine à Montagnac

L'alimentation de la commune de Montagnac est assurée depuis le Champ captant de la Plaine qui exploite la nappe alluviale de l'Hérault.

Ce champ captant est actuellement composé de deux ouvrages de captage :

- Le puits Plaine Ouest (ouvrage principal)
- Le puits Plaine Est (ouvrage secondaire).

qui sont régularisés par l'arrêté préfectoral N°2012-II-719 du 18 juin 2012.

Conformément à cet arrêté, le Syndicat a réalisé les investigations et les démarches nécessaires et réaliser les travaux relatifs à ce nouveau forage dit « F3 ».

Un dossier préparatoire à l'avis de l'hydrogéologue agréé pour le nouveau forage a été déposé auprès des service de l'état (ARS) pour un forage de secours « F3 », afin de finaliser la procédure de DUP des forages de la plaine à Montagnac,

Le Bureau d'études ENTECH est en charge du projet de réalisation du forage définitif et la réhabilitation du forage existant pour un montant d'honoraire estimatif de 6 615,00 € HT.

Suite à l'état d'urgence sanitaire de 2020, l'enquête publique pour cette DUP est programmée pour fin 2021 début 2022.

Forages de la commune de VIAS

La commune de Vias est actuellement alimentée en eau potable à partir de 2 sites de production en cours de régularisation administrative.

- Le forage du château d'eau (P3) et le forage de Secours (P4). pour le Vias village
- Le forage P2 et le forage P2S du site la Farinette pour Vias plage

Ces forages sont situés sur la ressource de la nappe ASTIENNE qui fait l'objet d'un PGRE du fait de sa vulnérabilité et sa surexploitation.

Le syndicat afin de régulariser la situation, actuelle, a missionné le Bureau d'Etudes ENTECH pour un montant d'honoraire estimatif de 20 000 € HT :

- Pour l'élaboration du dossier de déclaration d'utilité publique.
- Pour l'élaboration du dossier d'autorisation de traitement et de distribution

Suite à l'état d'urgence sanitaire de 2020, l'enquête publique pour cette DUP est programmée pour fin 2021 début 2022.

Achat de terrains pour la protection de la ressource

Dans le cadre de la protection de la ressource et de la réalisation de ses travaux, le Syndicat se porte acquéreur de terres situées sur les communes de Florensac, Bessan, Vias, Pignan, cournonterral, Montagnac et Fabrègues.

Honoraires Notaires et Bureaux d'études pour l'Achat et les servitudes de passage. : 41 487,67 € HT

Terrains acquis au cours de l'année 2020 par le syndicat.

Projet	Parcelles	Surfaces m ²	MONTANT € HT
<i>Sécurisation sites de production Florensac</i>			
	ACHAT PARCELLE G388 Lieu dit L'IRLE à FLORENSAC	1 400	1 000,00 €
<i>Raccordement de Vias</i>			
	ACHAT PARCELLE N°72 section AV - la chainede BESSAN	4 643	8 357,40 €
<i>Forages de Montagnac</i>			

Envoyé en préfecture le 11/10/2021

Reçu en préfecture le 11/10/2021

Affiché le 11/10/2021



ID : 034 253400559-20210929-DEL21092902 DE

	ACHAT TERRAIN / CONSORTS VINAS / PARCELLE BO 621 MONTAGNAC		
<i>Régularisatiuon passage Conduite de distribution d'eau</i>			
	ACHAT PARCELLE AN 79 Lieu-dit Champ Long à MURVIEL LES MONTPELLIER	74	170,00 €
<i>Cournonterral électrification réservoir</i>			
	ACHAT PARCELLE BK 208 LIEU DIT FERTALIERES / COURNONTERRAL	1 945	2 777,46 €
Total achats terrains		8 133	12 664,86 €

